



SST et CAP

publié le 17/10/2021 - mis à jour le 11/01/2024

Descriptif :

Information de Mme Fredon (IEN SBSSA).

L'arrêté du 21 novembre 2018 précise l'organisation des enseignements de la PSE en CAP, à savoir 1h30 en première année, et 1H en classe de terminale. La demi-heure supplémentaire en première année a pour objectif de réaliser les sessions de secourisme.

De plus, en CCF, la première situation d'évaluation en PSE au CAP a lieu la première année de formation.(Cf Arrêté du 30.08.2019)

Les élèves entrants sont donc à former prioritairement.

Un vademécum concernant les formations de secourisme en classe de CAP a été publié :

 [vademecum certification-sst-voie-pro_fev2023-2](#) (PDF de 1.3 Mo)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.